

## Arrêté n°18/290/CM

### Nomination des Conseillers portuaires du port de Carry le Rouet

#### VU

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le Code des Transports ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d’Affirmation des Métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;
- La délibération n° FAG 001-4256/18/CM du 20 septembre 2018 du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence relative à l’élection de Madame Martine Vassal, en qualité de Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- L’arrêté n° 17/250/CM du 7 août 2017, portant nomination initiale des membres du conseil portuaire du port de Carry-le-Rouet
- L’arrêté n° 18/015/CM du 26 février 2018 portant modification de membres du conseil portuaire du port de Carry-le-Rouet.

#### CONSIDÉRANT

- Que, la Métropole Aix-Marseille-Provence est compétente en matière de « création, aménagement, et gestion de zones d’activité portuaire » ;
- Qu’à ce titre, la Métropole est compétente pour procéder à la nomination des membres des conseils portuaires ;
- Qu’à la suite de l’élection de Madame Martine Vassal en qualité de Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, il convient de procéder à la désignation de ses représentants au sein du conseil portuaire du port de Carry le Rouet et de modifier sur ce point l’arrêté n° 18/015/CM du 26 février 2018 susvisé.

## ARRETE

### **Article 1 :**

Sont nommés membres du conseil portuaire du port de Carry le Rouet

### **Représentant de la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence :**

assurant la présidence du conseil portuaire :

Titulaire : Claude PICCIRILLO

### **Représentants du personnel métropolitain appartenant au service chargé des ports :**

Titulaire : Francis CARPENTIER,

Suppléant : Henri SALATI

### **Représentants des usagers du port :**

Représentants des navigateurs de plaisance (désignés par le comité local des usagers permanents du port –CLUPP) :

Titulaires : Bernard LUBIN, Jean-Paul VERNET, Claude FRANCHINI

Suppléants : Francis BERNARD, Michel ITIER

Représentants des services nautiques, construction, réparation et des associations sportives et touristiques liées à la plaisance :

Titulaires : Max TURINA, Guy DELAHAYE, Maurice GUIGON

Suppléants : Henri IGOUNENC, Félix BARRERI, Jocelyne SERRA LAFOSSE

### **Représentants de la Commune**

Titulaire : Denis GALICE

Suppléant : Dominique LOUIS

### **Représentant des pêcheurs :**

Titulaire : Serge PIRO

### **Représentants la Chambre de Commerce et d'Industrie de Marseille-Provence (CCIMP)**

Titulaire : Philippe BERUTTI

Suppléant : Marina HUTIN

### **Représentants du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône**

Titulaire : Eric LE DISSES

Suppléant : Valérie GUARINO

### **Article 2 :**

Les membres du conseil portuaire sus mentionnés sont nommés initialement pour une durée de 5 ans suivant l'arrêté n° 17/250/CM du 7 août 2017 ; leur mandat prendra fin au 6 août 2022. (R5314-24 du Code des Transports)

Reçu au Contrôle de légalité le 19 Décembre 2018

**Article 3 :**

Il est mis fin au mandat des membres du conseil portuaire nommés par l'arrêté n°18/015/CM du 26 février 2018 qui ne figurent pas dans la composition du conseil portuaire telle que fixée à l'article 1 du présent arrêté.

**Article 4 :**

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 19 décembre 2018

**Martine VASSAL**